

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22<sup>ème</sup> année - N° 4081 - Jeudi 10 Mars 2022 - Prix : 200 Fc

CRASH AB AVIATION :

## La France sollicitée dans les recherches de l'épave



HÔTEL SUR LE SITE DE GALAWA :

H.Msaidie :

*"Les travaux démarrent le 9 mai"*

LIRE PAGE 6

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 06 au 10 Mars 2022**

**Lever du soleil:**

**06h 10mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 27mn**

Fadjr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 22mn

Ansr : 15h 42mn

Maghrib: 18h 30mn

Incha: 19h 44mn



A l'occasion de la journée internationale des droits de la femme qui est célébrée le 08 mars dernier, le PNUD en partenariat avec le ministère de l'énergie a organisé une table ronde ce mercredi 09 mars pour encourager les jeunes femmes à relever les défis, afin de s'imposer dans tous les domaines. Un débat focalisé sur le domaine de l'énergie.

Après le grand événement du 08 mars, hier mercredi c'était le tour des étudiants de l'université des Comores notamment l'école de santé de s'exprimer sur la journée mondiale des droits de la femme. Une table ronde a été organisée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour pousser les jeunes femmes à relever le défi. « Leadership des femmes pour le développement durable en Union des Comores : défis et opportunité » tel était le thème abordé lors de cet échange. L'importance surtout de cette table ronde est de faire comprendre à ces jeunes étudiantes qu'il n'y pas un travail ou domaine réservé aux hommes. Selon la représentante du PNUD aux Comores, il suffit de

## JOURNÉE DE LA FEMME :

# Encourager les jeunes femmes à relever les défis dans le secteur de l'énergie



courage et de persévérance avec une ténacité pour y arriver.

« L'idée c'est de donner la place aux femmes, pour pouvoir partager leur parcours sur les différents domaines des sciences et technologies. On sait qu'on a beaucoup parlé hier dans la journée du 8 mars, le rôle des femmes dans le développement des Comores. Mais pour cette activité d'aujourd'hui nous voulons un témoignage pratique sur le rôle de la

femme. C'était un moment fort, car ça a donné la voix à des jeunes femmes comoriennes, d'exprimer leur parcours et donner des conseils aux autres. Et je me permets de dire aux comoriennes d'oser. Elles ont une telle compétence et doivent pratiquer afin de contribuer au développement du pays », explique Fenella Frost, avant d'ajouter que « on dit souvent qu'il n'y a pas des femmes assez qualifiées. Ce que j'ai vu aujourd'hui

montre le contraire, il y a des jeunes femmes qui sont calées avec une grande compétence ». Elles doivent oser prendre leur place dans la société.

A ce jour, les femmes représentent 22% de la main d'œuvre mondiale dans le secteur de l'énergie et les femmes font souvent figure d'exception dans les postes de direction. « Plus que beaucoup d'autres secteurs, le secteur de l'énergie reste donc un secteur où la présence des femmes reste fortement polarisée. La professionnalisation du secteur est généralement liée à une ou deux figures professionnelles comme les ingénieurs et les chercheurs, ou aux activités comme les installations et la maintenance. La transition énergétique ouvre des nouvelles opportunités d'emplois dans un secteur historiquement dominé par les hommes. Nous percevons d'ores et déjà une transition vers un secteur plus inclusif, d'après l'Irena l'agence internationale

des énergies renouvelables, la participation des femmes dans les secteurs liés au développement des énergies renouvelables est supérieure de 10% aux secteurs des énergies traditionnelles », indique Najdat Said Abdallah, secrétaire générale du ministère de l'énergie.

Selon elle, pour faire la différence, les femmes doivent s'attaquer aux obstacles rencontrés lors du recrutement, mais aussi, lors de l'avancement des carrières, sans oublier la rétention des talents, et le leadership féminin. « Il est nécessaire de mettre en place des systèmes d'information plus institutionnalisés sur l'emploi dans le secteur de l'énergie. Les emplois d'été pour étudiants, les programmes coopératifs et les stages représentent des points d'entrée majeurs dans les carrières du secteur », dit-elle.

Nassuf Ben Amad

## DIALOGUE NATIONAL :

# Les travaux de groupe ont repris ce mercredi

Compte tenu des autres thématiques non traitées par manque d'experts, la reprise des travaux de groupe pour ce mercredi 09 mars. Cette deuxième phase va traiter entre autres les thématiques de la diaspora, le dialogue public-privé, la gouvernance locale, etc.

Devant la presse mardi dernier, le coordinateur du Dialogue inter-comoriens, Mohamed Tohiri a annoncé la reprise des travaux de groupe, à partir du mercredi 09 mars. Selon lui, les travaux ont été suspendus à l'issue des thèmes politiques qui ont bénéficié de l'étude des consultants nationaux dont les apports des parties prenantes au cours des concertations ont rendu possible cette première phase de 4 jours. « Chacun

avait sa position avant d'arriver au dialogue. D'autres thèmes n'ont pas été traités soit par manque de consultants, soit ils sont issus du dialogue lui-même. C'est le cas de la diaspora pour qui, le contenu des divergences qui existent au sein des communautés comoriennes à l'étranger a malheureusement fait que nous n'avons pas pu trouver un spécialiste pour l'étudier dans tous ses aspects », explique-t-il.

Ouverte hier mercredi, cette deuxième manche sera consacrée aux autres thématiques à l'instar de la diaspora, comme ce qui a été recommandé par les participants. Cela s'ajoute à la gouvernance locale qui n'a pas trouvé preneur et le dialogue public-privé. « Nous avons estimé utile pour le dialogue public-privé de mettre en exergue le problème de la

dépendance extérieure en matière d'alimentation. Il est à noter que ce sont des thèmes qui ont surgi au sein du dialogue lui-même, ce qui a motivé cette reprise des travaux », précise-t-il.

Pour mémoire, les ateliers de la première phase se sont déroulés du 01er au 04 mars, et sept thématiques ont fait l'objet des discussions. Il s'agit entre autres de la mise en application de la loi sur les partis politiques, la moralisation de la vie publique, la paix, la sécurité et la stabilité, etc. Il est à rappeler que l'objectif recherché est d'installer un climat de paix, de stabilité et de sérénité susceptible de conduire vers un développement durable en Union des Comores.

Andjouza Abouheir



Mohamed Tohiri coordinateur du Dialogue National.

## POLITIQUE

# Des sympathisants du ministre Takidine soutiennent le dialogue national



Des jeunes de Nyumakele soutenant le dialogue national.

Des jeunes cadres de Nyumakélé à Anjouan, qui se réclament proches de Takidine Youssouf, ministre de la jeunesse et des Sports, apportent leur soutien « sans réserve » au dialogue national prôné par le Président de la République. Devant la presse, ces jeunes applaudissent les réalisations du régime et « la bonne gouvernance initiée par Azali Assoumani ».

Des jeunes cadres de la région de Nyumakele sont convaincus que ce Dialogue inter-comoriens ouvert depuis lundi dernier, sera inclusif par rapport aux thématiques retenues. Et ils le soutiennent sans réserve car à leurs yeux « c'est un

processus important pour l'avenir du pays. Soutenir une telle démarche est un devoir moral et social pour tout comorien », lance Anfaïdine Miftahou, un jeune de la région qui estime que ce dialogue accouchera des solutions pour le développement du pays.

A noter que cette jeunesse « dévouée » au Docteur Takidine a mis du temps avant de s'afficher et exprimer sa vision. Au sujet du dialogue, Abdou-el-Madjid Nassoro rassure que « le travail de terrain a gaspillé beaucoup de temps pour obtenir l'adhésion inclusive de la population de la région. Rien ne sert de courir sans savoir où on ». « La population de la région, surtout la jeunesse de Nyumakélé nous a

confié une tâche très noble. La sincérité exige beaucoup devant une telle mission. Ni plus, ni moins, nous travaillons pour les exigences et les idées de la région. Nous ne sommes que des facteurs », avance Ahmed Adamdji.

Les sympathisants du ministre Takidine disent mieux comprendre les thèmes qui seront abordés dans ce dialogue. Nyumakélé étant la région la mal exploitée de l'île par plusieurs générations politiques successives, il serait temps selon eux de trouver la solution aux problèmes sociopolitiques de la région et du pays.

Nabil Jaffar

## CRASH AB AVIATION :

## La France sollicitée dans les recherches de l'épave

Après dix jours de recherches en mer infructueuses de la carlingue de l'avion d'AB Aviation et ses occupants, les autorités comoriennes ont fait appel à la France pour des « recherches plus poussées » dans la zone supposée du crash, au large des côtes de Djoiezi à Mohéli.

Si les opérations de recherches menées pendant 10 jours, soit 26 février au 7 mars, n'ont pas permis de remonter la carlingue de l'avion et ses occupants, elles auront, en revanche, permis de situer la zone du crash. C'est en tout cas ce que pensent les membres de la Cellule de crise.

Hier mercredi lors d'une rencontre avec la presse, le ministre des Transports Ahmed Bazi a annoncé qu'au terme des jours de recherches infructueuses, ils sont obligés de tourner vers un partenaire qui a les moyens techniques adaptés dans la recherche de l'épave. « Nous n'avons pas abandonné les recherches. Nous avons réussi à circonscrire un périmètre avec les éléments recueillis qui tendent à affirmer que l'avion est tombé sur ce périmètre. Nous avons ratissé, avec les moyens dont nous disposons, près de 90% de la surface de ce périmètre. Et tout porte à croire que l'avion se trouve dans un endroit plus profond », devait-il

relater.

Rappelons que la profondeur en question est estimée à 50 mètres selon nos informations. Après avoir pensé localiser l'avion, les responsables de la commission ont appelé de nouveau les plongeurs de Comores Plongée, dimanche dernier à Mohéli. Hélas la présence massive de requins dans la zone supposée du crash a freiné le travail des plongeurs qui, évidemment, craignaient pour leur sécurité. « Les moyens dont nous disposons sont insuffisants. C'est pour cela que nous avons fait appel à la France pour nous envoyer une équipe qui sera mieux équipée afin de retrouver l'avion [et ses occu-

pants] », a poursuivi le ministre lors de la conférence de presse à l'occasion de laquelle il a profité pour annoncer l'ouverture de deux enquêtes judiciaire et technique.

Le petit avion exploité par AB Aviation s'est abîmé au large de Mohéli le 26 février alors qu'il voulait faire demi-tour après un atterrissage rendu impossible par le mauvais temps. Des débris de l'avion ont été retrouvés dès le lendemain, ainsi que des bagages. La Cellule de crise mise en place était secondée sur le terrain par le poste de commandement des opérations, dirigé par la garde côte qui coordonne les opérations de recherches pour lesquelles trois méthodes spé-

cifiques sont utilisées : une recherche de surface en mer, une recherche par la plongée sous-marine et une recherche par survol aérien. Il eut fallu six jours, soit le 3 mars, pour que ce qui semble être le premier corps soit retrouvé par des pêcheurs. Les membres de la Cellule de crise sont rentrés à Moroni depuis mardi dernier. A ce stade, l'on ne sait encore quand viendra l'équipe française sur laquelle repose, dorénavant, l'espoir des familles des 12 passagers et 2 membres d'équipages qu'avait transportés le vol.

Andjouza Abouheir

## LUTTE CONTRE L'ENDOMÉTRIOSE :

## « Parlons des règles douloureuses. Fini les tabous »

L'association de la lutte contre l'endométriose aux Comores « Ebony Magic Girl » a profité de l'occasion de la journée des droits de la femme pour sensibiliser le maximum des femmes autour de cette pathologie afin de lever les tabous des règles douloureuses et d'aider les femmes à se diagnostiquer rapidement.

"Brisons les tabous et parlons des règles, la douleur n'est jamais normale », tel est le mot du docteur Marie-Anne Nadhifou, de l'association de lutte contre l'endométriose aux Comores, antenne « Ebony Magic Girl ». Selon elle, aujourd'hui la maladie touche 1 à 2 femmes sur 10 et les Comores ne font pas exception. Cette maladie est liée à

la présence de tissu semblable à la muqueuse utérine en dehors de l'utérus. Elle provoque des douleurs atroces pendant les règles et des fois peuvent survenir lors des rapports sexuels. Les symptômes principaux sont entre autre la présence de douleurs pendant les règles ou pendant le rapport sexuel, troubles digestifs, troubles hémorragiques du cycle, fatigue chronique, douleurs urinaires.

« Ces douleurs rendent la femme invalide. Donc aujourd'hui nous saisissons cette occasion pour porter la voix de ces femmes qui souffrent en silence. D'autant plus que cette maladie est invisible et silencieuse et peut provoquer l'infertilité. Aux Comores nous avons tendance à banaliser les règles douloureuses en les rendant normales »,



souligne-t-elle.

Crée en 2021, sur initiative d'une femme victime de cette pathologie, l'association se veut

rassurante. Selon elle, l'idée est de faire comprendre comment faire si l'on présente des symptômes de cette maladie. Et pour cela, elle est

composée de médecins, de gynécologues, d'étudiants avec quelques moyens cliniques. « Il est vrai que nos moyens sont restreints mais en parler c'est déjà un pas qui peut permettre de se battre et de vouloir se diagnostiquer comme cela se fait ailleurs. Ensemble parlons de l'endométriose, écoutez nos filles et nos femmes quand elles ont mal », insiste-t-elle, avant d'ajouter que le but de l'association est d'ouvrir d'autres antennes de l'association dans les autres îles, afin de pérenniser le travail de sensibilisation et d'information sur la santé de la femme et particulièrement sur l'endométriose.

Andjouza Abouheir

## SOCIÉTÉ

## 60 habitations ont été démolies à Kanaleni suite à un conflit foncier

Une énorme bras de fer entre les habitants de Kanaleni (quartier de Fomboni) et Halim Tohir Boirariziki sur un problème foncier a fini par la destruction de 60 habitations. Plusieurs familles restent sans abris et le conflit est apparemment loin de toucher à sa fin.

À l'extrémité Sud Ouest de Fomboni, se trouve le quartier Kanaleni. Ici, 60 maisons dont 45 dans lesquelles vivaient des familles ont été détruites la semaine dernière. C'est suite à un conflit foncier qui s'est déclenché plusieurs années après la mort de Tohir Boirariziki, le père de Halim Tohir. Ce fils de Tohir réclame 4 hectares de terrain où habitent ces familles de Kanaleni qui appartiendraient à son défunt père.

Le dossier a eu plusieurs rebondissements au palais de justice de

Fomboni avec une première tentative échouée de démolition de ces habitations. Ce qui a été suivi d'une attaque du domicile de Halim Tohir par un groupe de Kanaleni pour destruction mais rapidement maîtrisée par la force de l'ordre, il y a

quelques mois de cela.

D'après les témoignages, un premier procès avait donné raison aux occupants de cette parcelle. Mais Halim aurait en sa possession un jugement faisant de lui le propriétaire. Les occupants de Kanaleni per-

sistent à prétendre que ce terrain leur appartient. Leurs ancêtres, selon eux, qui travaillaient à la société Bambao résidaient sur ce terrain et c'est là où ils sont nés et ont grandi.

« Après le départ des colons, nos parents ont pris ce terrain de 4 hec-

tares. Et le père de Halim, Mr Tohir Boirariziki de son vivant, avait pris 8 hectares. Ces terrains sont tous bornés depuis cette époque. Ni nous ni lui personne ne possède des documents démontrant que ce terrain lui appartient », témoigne madame Assiati Madi, une des victimes dont la maison a été détruite. « Halim Tohir avec la gendarmerie nationale nous ont laissés aujourd'hui sans abris », déplore-t-elle.

Halim Tohir Boirariziki, quant à lui, dit avoir un acte de propriété de ce terrain que son père avait acheté « et les habitants de Kanaleni avaient un délai de six jours pour déguerpir mais ils ont refusé » dit-il. Ces familles devenues désormais des sans-abris disent n'avoir reçu aucun préavis leur annonçant la démolition de leurs habitations.



Des habitations démolies à Mohéli.

Riwad

## AUX JEUNES GÉNÉRATIONS

## Sachez que tout s'explique (1ère partie)



- **Ce passé si tragique, si coriace**

Une antériorité historique postindépendance gâchée par des excès d'amateurisme dans l'accession au pouvoir, dans la possession du pouvoir par la médiocrité. Un présent d'absence inquiétante de pluralisme politique actif sans restrictions, de trop de fractures, d'incertitudes, de trop de pouvoir autocratique. Mais une certitude : le pluralisme politique, la solidarité, l'attachement à des valeurs d'intérêt collectif, bref tout ce qui caractérise un pays, un état démocratiques n'est atteint que par l'exercice d'une politique du pluralisme idéologique qui s'attelle à faire naître et consolider des comportements de civisme, notamment du respect du bien commun. Et aucun présent n'est compréhensible sans un rappel du passé qui lui a transmis soit l'héritage de sa propre réalité soit, au contraire, la mutation intervenue par la détermination et l'intelligence de celles et ceux qui aspirent à faire avancer leur pays. Et nous, ou plutôt vous, nouvelles générations, vous héritez de la réalité figée d'un passé qui ignore les exigences de la rationalité, et qui se complait dans des déterminismes inébranlables. Le drame, c'est qu'aucune initiative, comme dans le passé, n'est engagée ni contre les comportements délétères ni pour une prise de conscience inclusive de nos enjeux. Mais un seul discours : le développement économique qui, répétons le, creuse les inégalités dans les sociétés comme la nôtre dont seule une faible minorité est suffisamment avertie pour y être à l'aise.

- **Volonté néocolonialiste du Sénat, naïveté de l'opposition comorienne à Paris, colère inappropriée d'Abdallah, indépendance abimée**

L'Opposition incarnée par Ali Soilihi (Mranda), Abbas Djoussouf et Tourqui Saïd Bacar (dissidents du RDPC, Rassemblement démocratique pour le peuple comorien), jugèrent Ahmed Abdallah incapable de répondre efficacement aux complexes problématiques d'un pays indépendant, et qu'il devait partir, solution qui pouvait permettre, selon les parlementaires mahorais (oh, la trahison !), la préservation de l'intégrité territoriale. L'idée d'une Assemblée constituante, favorable à certains parlementaires français et à l'opposition comorienne fut rejetée par Abdallah qui y voyait une manœuvre pour l'isoler. Et constatant l'impuissance de Giscard malgré sa volonté à garantir l'intégrité territoriale des Comores, presque abandonné par un parlement au sein duquel il pensait avoir des soutiens, mais assuré de l'adhésion populaire des mouvements indépendantistes comoriens et africains, pris de colère, Ahmed Abdallah proclama, de façon précipitée, l'Indépendance unilatérale.

La conviction du président Abdallah et de ses soutiens était qu'en moins de trois mois

l'ONU allait faire rétrocéder Mayotte en vertu du droit international qui, malheureusement, ne résista pas au veto français maintes fois brandi au Conseil de sécurité et à cet inique (lorsqu'il est injustement utilisé) « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », attribué à des mahorais pourtant historiquement et sans ambiguïté faisant partie du peuple comorien.

Une Indépendance mal négociée. Des acteurs politiques comoriens opposés là où la solidarité sans faille s'imposait. Une détermination d'écarter Abdallah responsable de la manipulation du clan Ali Soilihi par des parlementaires mahorais sans scrupules. Une énorme interrogation autour du coup d'état réussi d'Ali Soilihi : aurait-il suivi la voie révolutionnaire si les députés mahorais avaient tenu leur promesse d'une indépendance unitaire sans Ahmed Abdallah, lequel fut écarté après le coup d'état ? La voie révolutionnaire ne pouvait-elle donc être que le fruit de la colère consécutive à la trahison et des parlementaires mahorais et de la France elle-même, qui aurait encouragé à écarter Abdallah pour créer ainsi un espace et un climat favorables à l'unité de l'Archipel et à une étroite coopération dans l'amitié ? Des interrogations auxquelles nous ne pouvons objectivement répondre tout en sachant qu'elles renferment le ferment d'une partie de notre tragique, l'autre incombant à nos propres irresponsabilités et incompétences.

- **Absence de prise de conscience des enjeux, déconstruction, séparatisme, coup d'Etat**

Ce sont les gouvernances des pages d'histoire qui ont suivi la parenthèse révolutionnaire d'éveil et de prise de conscience des impératifs de développement socioéconomique de l'ensemble du pays qui portent la responsabilité de notre état des lieux désastreux. Certes la présence de mercenaires durant onze ans, l'appréhension stérilisante de cette présence, les peurs et les tourments psychologiques consécutifs aux éliminations physiques et à l'exil forcé de nos présidents, ajoutés au dur et long séparatisme d'Anjouan, peuvent plaider en faveur de l'acceptable gestion de notre pays. Mais cette gestion ne repose pas exclusivement sur l'option de choix de nature socioéconomique, secteur dont la mise en valeur induit l'engagement de moyens financiers importants que les Comores ne peuvent seules assumer.

En raison de nos contraintes financières structurelles, au lieu de l'attente du providentiel, il eut été aisé, pour nos gouvernants successifs, d'orienter leurs choix de développement dans l'apprentissage et la consolidation de tout ce qui assoit un état : des fondements institutionnels dignes de la viabilité d'un état insulaire, des droits et des devoirs inhérents à l'esprit des référents constitutionnels, la sacralité du bien commun, bref tout ce qui lie l'individu à son pays, à l'état, tout en lui faisant prendre conscience de son rôle de citoyen. Une initiation de longue haleine qui aurait peut-être progressivement agi positivement sur les consciences, et les exemplarités aidant, contribué à alléger la doxa socioculturelle villageoise dont le poids du conformisme conditionne l'uniformisation des comportements et détourne des enjeux nationaux.

Nous ne doutons pas du climat d'incertitudes propice à l'inaction instauré par les handicaps ci-dessus indiqués. Toutefois, il est intolérable pour des responsables de l'avenir d'un pays sous-développé, dont les habitants ne nour-

rissent d'intérêt que pour leurs villages, confondent les biens personnels avec les biens publics, considèrent pour une partie d'entre eux, quand cela les avantage, leurs compatriotes des autres îles comme des étrangers -, de ne pas comprendre que le développement socioéconomique sans le préalable ou tout au moins la concomitance avec l'éveil et la prise de conscience des valeurs démocratiques de construction et de fonctionnement d'un état n'est autre que de la déconstruction. Car dans un pays sous-développé où le déficit du démocratique est profond, le développement économique est principalement source de creusement des inégalités : les comportements déviants augmentent avec l'attrait des nouvelles richesses qui accentuent les actes de soumission par la corruption, la cooptation là où s'impose le contrôle des compétences, le népotisme et le favoritisme.

Aucune présidence ne peut se prévaloir d'avoir construit mais non déconstruit. Le désenclavement de certains milieux ruraux, l'audace (en raison des circonstances de son élection) de se passer des ténors de l'Oudzima (coalition Vert/Blanc) dans son gouvernement au bénéfice d'éléments peu connus, restent des décisions, disons des choix, de rupture pour Djohar. Même le pluralisme politique qui a suivi n'autorise à

parler d'une construction en raison du délitement des comportements politiques, enclins à une forte corruption et à un laxisme facteur d'illisibilité de la gouvernance elle-même. Tout s'aggrave avec le dur et inquiétant séparatisme d'Anjouan, inflexible dans la détermination d'imiter Mayotte, en tout cas de se détacher institutionnellement des autres îles. Notre structurelle crise financière s'intensifie dans la courte et triste présidence de Taki, qui meurt « empoisonné ? » quelques heures après son retour d'une quête à l'extérieur pour faire face à l'affaissement du pays. La crise séparatiste s'aggrave, la confusion gagne Moroni, un coup d'état militaire autochtone prend le pouvoir après une insignifiante transition. L'état du pays est calamiteux. Soutenus par les extrêmes droite de tous bords, les séparatistes contrôlent si bien Anjouan qu'ils se croient proches de leur victoire. Mais, sous l'impulsion de l'Union africaine, l'ex-puissance coloniale, qui nous a déjà soustraits Mayotte, semble mal à l'aise de céder au séparatisme, à son extrême droite et à une certaine administration toujours nostalgique de l'empire colonial.

Ali Mlamali, enseignant à la retraite

## HABARI ZA UDUNGA

## Refuser l'hypocrisie sociale

" Tsandza nikedro no ntsihibe, nitsidhulumu ... " Sedo

*Dans les îles de la lune, il ne manque pas une occasion de constater à quel point nous sommes imprégné de cette attitude par laquelle « on exprime des sentiments, des opinions que l'on n'a pas ou que l'on n'approuve pas, soit par intérêt, soit par lâcheté. » Dans ce contexte, il est bien difficile pour ceux qui veulent instaurer un état de droit, de pouvoir se retrouver.*

Un exemple basique très connu est celui qui consiste à faire suivre un "bonjour" par un "comment ça va?" mécanique. Et si l'on se hasarde à répondre autre chose que "bien merci", on sent tout de suite le visage de votre interlocuteur se décomposer par l'ennui et le désarroi. C'est pourquoi notre hypocrisie sociale consiste à s'abstenir de répondre sincèrement à la question. Le genre de réponse : « on va comme le pays » reflète assez bien cela.

L'hypocrisie sociale chez nous se reflète sur un certain nombre de cas : Nous savons que la justice manque de moyens, mais nous continuons à dire que la justice doit être ceci ou cela ; Nous savons que notre fonction publique est pléthorique mais nous continuons à recruter des gens. Que notre masse salariale dépasse allégrement le seuil communément admis, mais la superstructure nomme à tour de bras des conseillers sans réelle attribution.

Quand des gens sont emprisonnés pour des détournements des deniers publiques, nous nous empressons d'aller demander à la notabilité de jouer les intermédiaires avec le pouvoir politique. Nous accusons les « gros » directeurs de dilapider l'argent public mais nous sommes les premiers à aller leur demander de nous rendre un service.

Nous sommes contre les passe-droits

dans les administrations, cependant nous n'avons jamais la patience de faire la queue comme le commun des mortels. Combien de fois, nous changeons de sujet de discussions à l'arrivée d'un gros bonnet que nous saluons avec des courbettes alors qu'une minute auparavant, nous étions en train de casser du sucre sur son dos.

Que des fois, nous nous empressons de participer à un Madjilisse de quelqu'un connu pour être un prédateur des biens publics mais nous nous bousculons pour aller lui serrer la main, sourires aux lèvres, pour lui signaler notre présence face aux caméras des téléphones mobiles.

En définitive, si nous voulons que les choses commencent à changer chez nous, nous devons d'abord refuser cette hypocrisie sociale qui contribue à enfoncer des portes ouvertes. La lutte contre la corruption ne peut pas se mener avec seulement une commission alors que nous savons dans quel contexte elle va évoluer. Les quelques exemples cités plus haut, montrent que nos compatriotes possèdent cette capacité à amortir les chocs pour essayer d'en tirer des bénéfices personnels. Cette façon de faire est porteuse de désillusions pour l'avenir car elle évite de chercher des solutions durables à nos problèmes.

Si pour certains, l'hypocrisie sociale est indispensable pour éviter de paraître celui qui empêche les gens de continuer à s'y complaire dans leurs erreurs, chez nous elle a pris des proportions inquiétantes, car elle a gagné une grande partie de la société. L'hypocrisie sociale est devenue un sport national. Il est grand temps d'en prendre réellement conscience du phénomène !

Mmagaza

## COMMISSION D'APPEL DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE NGAZIDJA

## Des sanctions en cascades



Le 23 février dernier, la commission d'appel de la ligue de Ngazidja de football s'est réunie pour instruire plusieurs dossiers soumis devant leur juridiction. Et la plupart des décisions sont confirmées par la commission.

Depuis son installation il y a moins de 3 mois, la commission d'appel de la ligue de Ngazidja de football ne cesse d'être sollicitée. Durant le dernier

weekend du mois de février de nombreux dossiers étaient soumis à leur jugement. C'est par voie de procès verbal (22-05/CA) que les décisions ont été rendues et signifiées aux concernés. Sur le dossier numéro 1, la commission a été saisie par Atomic Ngome de Ntsudjini qui contestait la légalité de la commission d'homologation ad hoc installée par la ligue, et par là toutes les décisions prises par celle-ci. Si l'appel a été jugé recevable car respec-

tant toutes les règles procéduraires, la commission a tout de même confirmée la légalité de la commission ad hoc tout en annulant les sanctions pécuniaires (50.000 kmf) à l'endroit du club de Ntsudjini car elle a jugé que le club a essayé de stopper les supporters d'envahir le terrain tout en maintenant les sanctions contre les supporters.

Après le tabassage de l'arbitre Yasso par des supporters de l'Etoile Polaire, qui a conduit à la radiation de ce club pour une période de 5 ans et une amende de 500 000 kmf, le club du Pimba avait interjeté appel pour contester les décisions de la commission d'homologation et de discipline. Après enquête et avoir entendu les parties prenantes dont le coach de l'Etoile Polaire, la commission a décidé de maintenir les sanctions telles que prononcées par la commission d'homologation de la ligue de Ngazidja de football.

La commission a été aussi saisie par une plainte du club Lac Salé de Bangwa-kuni.

Accusé d'avoir tabassé un arbitre lors d'une rencontre contre FC Mlaouni, le club de Cembenoi contestait la décision de sa rétrogradation en 3e division. Après avoir auditionné le SG du club, la commission qui statue en dernier

recours au niveau de la ligue en est venue à la conclusion de maintenir les sanctions prises en homologation plus une amende de 100 000 kmf. Faut-il rappeler que ce dossier a conduit la commission nationale d'éthique à condamner Mohamed

Thani (Momo) conseiller du président de la FFC de 6 mois de suspensions de toute activité liée au football pour avoir voulu influencer l'arbitre à changer les faits dans son rapport.

AS Badraoui

## BRÈVES

## Accusé d'abus sexuel sur mineur, il est ressorti libre de la gendarmerie

L'entraîneur de foot Youssouf Ahamada Bachirou alias Dakota était arrêté par la gendarmerie au petit matin du lundi 7 mars suite à une plainte pour agression sexuelle sur mineur. Mais hier mercredi, il a été finalement relâché. Selon nos informations, le juge en charge du dossier n'aurait pas ouvert une instruction sur l'affaire. Sa présumée victime, Simba Khaled, arrivé de France pour répondre à la convocation des enquêteurs, a été victime d'agression mardi dernier alors qu'il était en route pour l'aéroport de Hahaya pour son vol retour. « Des gens en voiture sans plaque d'immatriculation l'ont agressé et volé ses affaires dont le passeport », a déclaré son avocat à nos confrères d'Al-watwan.

## Crash AB Aviation : 26 millions Kmf de dépenses pour les opérations de recherches

Le ministre des Transports Ahmed Bazi a indiqué lors d'une conférence de presse hier, que les dépenses effectuées pendant les 10 jours de recherches de l'avion abîmé en mer le 26 février s'élevaient à 26 millions de nos francs. Rappelons que trois méthodes ont été utilisées à savoir une recherche de surface en mer, une recherche par la plongée sous-marine et une recherche par survol aérien. Mais le ministre n'a pas fourni des détails sur les dépenses.

UNION DES COMORES  
Unité – Solidarité – Développement

## SOCIETE NATIONALE DE L'ELECTRICITE DES COMORES « SONELEC »

## DIRECTION GENERALE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
Pour acquisition de diverses fournitures de biens et services

Date de la Publication 04/03/2022

A. La Société Nationale de l'Electricité des Comores « SONELEC » a pour mission de gérer les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique en Union Des Comores conformément à l'article 3 du Décret de création de la « SONELEC ».

B. Dans le cadre du bon fonctionnement de ses activités et en se conformant au code de marché de l'Union des Comores, la SONELEC souhaite établir une liste restreinte pour la fourniture des biens et services décrits ci-après :

- Marché de fourniture N°1 « Huile Moteurs 15W 40 API CI 4 »

- Marché de fourniture N°2 « Filtres à gasoil 1R-756 »  
« Filtres à huile 1R-726 »  
« Filtres décanteurs (séparateurs) 152-8843 »  
« Filtres décanteurs (séparateurs) 513-4493 »  
« Filtres décanteurs (séparateurs) 10 (04010) »

C. La « SONELEC » invite les entreprises intéressées par le présent avis à manifester leurs intérêts en fournissant les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la livraison des fournitures décrites ci-dessus (présentation de leur structure, référence de prestations d'au moins deux marchés similaires, disponibilité de fournitures, etc.) en précisant le type et numéros des marchés de fournitures qui les intéressent.

D. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires par email à l'adresse suivante :

[informations.sonelec@gmail.com](mailto:informations.sonelec@gmail.com)

Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous :

A l'attention de:

Directeur Général de la SONELEC en précisant le ou les numéros du marché.

Exclusivement par Email :  
[procurement.sonelec@gmail.com](mailto:procurement.sonelec@gmail.com)

E. Cette consultation se fera conformément aux Règles de procédure des marchés publics de l'Union des Comores pour l'utilisation des fournisseurs de biens. Une liste restreinte de cinq entreprises sera établie à l'issue d'une évaluation des dossiers reçus. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part de l'autorité contractante d'inclure cette entreprise dans la liste restreinte. Seules les candidatures retenues à l'issue de cette évaluation seront contactées.

F. Les candidats intéressés doivent fournir les documents suivants :

- Lettre de soumission
- Présentation de la Société
- Registre de Commerce
- Quitus fiscal de l'année 2021
- Déclaration de non faillite
- Chiffre d'affaire annuel de trois dernières années
- Attestation de bonne d'exécution de contrat de marché similaire
- Certificat de non contentieux
- Attestation originale datant six mois relative à la situation fiscale du soumissionnaire, signé par le Directeur des impôts.

Les soumissionnaires retenus signeront un contrat d'accord cadre avec la « SONELEC » qui précisera toutes les conditions pour la soumission des offres.

Les manifestations doivent parvenir **au plus tard le 14/03/2022 à 12 heures des Comores**. Tous documents envoyés au-delà de la date limite ne seront pas considérés. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 14/03/2022 à 14 heures à la « SONELEC »**.

## HÔTEL SUR LE SITE DE GALAWA :

**H.Msaidie : "Les travaux démarrent le 9 mai"**

Dans deux mois, devraient démarrer les travaux de construction d'un nouvel hôtel sur le site de Galawa, à Mitsamiouli au nord de la Grande-comore. C'est en tout cas ce qu'a annoncé le ministre du Tourisme Houmed Msaidie, qui précise que les travaux dureront 18 mois.

Fin du suspense ? Les travaux de construction d'un nouvel hôtel sur le site qui abritait le Galawa Beach à Mitsamiouli devraient démarrer dans deux mois, soit à partir du 9 mai prochain pour une durée de 18 mois. C'est le ministre du Tourisme et non moins porte-parole du gouvernement Houmed Msaidie qui l'a annoncé hier, alors qu'une délégation de la société égyptienne qui a obtenu le marché venait d'être reçue par le chef de l'État. « Nous avons reçu une délégation venant de l'Égypte. Cette dernière est venue finaliser le contrat pour le projet [de construction d'un hôtel sur le site de



Délégation égyptienne reçue par le président de la République.

Galawa]. Tout est ficelé et les travaux vont démarrer le 9 mai prochain, pour une durée de 18 mois ». La délégation soulignons-le est conduite par le

patron de la société Elsewedy, Mohamed Elsewedy qui, selon les mots de M.Msaidie, s'est engagé pour l'aboutissement du projet.

Les travaux devaient initialement démarrer entre juin et juillet 2021 pour s'achever en février 2023 mais les choses ne se sont pas passées comme

prévu, suscitant des interrogations quant au sérieux des Égyptiens. Selon le ministre de l'Économie, ce retard est dû à une discussion sur l'architecture du bâtiment. « Nous avons demandé un bon plan qui tiendra compte de notre environnement, car il fallait tenir compte aussi du changement climatique. Désormais, tout répond aux normes, le plan comme tout ce qui va avec. Le président de la République est satisfait. Il se dit même prêt à accompagner la société afin de rehausser le tourisme dans le pays car c'est parmi les leviers du développement du pays ».

Selon son patron, Elsewedy souhaite investir également dans l'énergie. Selon nos informations, ils lorgnent sur la Sonelec pour assurer la production de l'énergie, pendant que la partie comorienne se chargera de la commercialisation. Ils auront obtenu l'accord de principe...

Nassuf Ben Amad

**VENTE SUR SURENCHERE**

Extrait du cahier des charges en exécution de l'ordonnance d'injonction de payer N°74/21 du 30/07/2021, rendue par le Tribunal de Commerce de Moroni, laquelle ordonnance ayant la formule exécutoire.

**DÉROULEMENT DE LA NOUVELLE ADJUDICATION**

L'adjudication sera faite au plus surenchérisseur. Elle aura lieu en un (01) lot.

**HUISSIER DE JUSTICE**

Maître MOHAMED Djamila, Huissier de Justice à Moroni et demeurant à Mvouni-Bambao, tél 344 97 70/ 486 07 55.

**MONTANT DE LA SURENCHERE DE LAPROPRIÉTÉ****Lot :**

« ADAM » sise à Hadoudja-Moroni, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée de Huit ares et 02 centiares (08 A 02 Ca), immatriculée par MOHSIN ZAKIR HOUSSEIN et Monsieur MEHBOUB MOHSINE ADAMDJEE, suivant réquisition N° 654-DLA dépôt vol 23 No 353 du 10/11/2014 :

La surenchère commence à partir de cent neuf millions cent mille francs comoriens (KMF109.100.000) OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES ;

**BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES**

**EXIM BANK COMORES** Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de KMF 1 000 000 000 dont le siège social est à Moroni, place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous le n°178/07 du registre chronologique et n°3346-B-07 du registre analytique, représentée par son Directeur Général et National.

**LADEBITRICE**

**MAGASIN RAJ SARL**, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 50/28 du registre chronologique et n°3423-B-08 du registre analytique, représentée par son gérant Monsieur MOHSIN ZAKIR HOUSSEIN, de nationalité comorienne, né le 11 mars 1970 à Moroni et y demeurant et Madame FATEMA MAMODALY née le 09 septembre 1980 à Antananarivo-Madagascar et demeurant à Moroni et en cette qualité au siège sociale à Moroni, Ngazidja- Union des Comores.

**JOUR DE LA NOUVELLE VENTE**

La nouvelle vente se tiendra aux enchères publiques, **LE SAMEDI 19MARS 2022 A 10H :00, au Tribunal de Commerce de Moroni**

**GARANTIE À FOURNIR PAR L'ADJUDICATAIRE**

Avant de porter les enchères, toute personne qui désire acquérir la propriété doit déposer une caution représentant 10% du montant de la surenchère par chèque bancaire libellé au nom d'Exim Bank Comores S.A auprès de cette dernière.

La caution lui sera restituée, faute d'être déclaré adjudicataire.

Si l'adjudicataire est défaillant, la somme versée ou la caution apportée est acquise aux créanciers participant à la distribution après déduction des frais de la nouvelle vente.

Toute personne qui désire acquérir la propriété peut se faire représenter par son avocat ou un mandant détenant une procuration authentifiée par un notaire.

**FRAIS DE POURSUITES**

L'adjudicataire devra payer au Tribunal, en sus de prix d'adjudication tous les frais pour parvenir à la vente et préalable à celle-ci, soit ceux de poursuites de vente, ceux de l'huissier de justice, soit du présent cahier des charges et de son dépôt, de tous procès-verbaux de dire, ceux de publicité et d'autres d'après la taxe qui en aura été faite et dont le montant sera annoncé publiquement lors de l'ouverture des enchères.

Le jugement d'adjudication ne pourra être délivré par le Tribunal de Commerce qu'après justification du paiement desdits frais.

Nadjati Ibrahima Mze  
Avocat au Barreau de Moroni  
Ambassadeur-Moroni  
Union des Comores  
Tel : 00269 327 91 56/ 444 91 56  
[nadjatiavocatcomores@gmail.com](mailto:nadjatiavocatcomores@gmail.com)